TSX : **IMG** NYSE : **IAG**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD AUGMENTE SES RÉSERVES DE 86 % PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT DES RÉSERVES DE 14,5 MILLIONS D'ONCES ET DES RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES DE 24,7 MILLIONS D'ONCES EN 2017

Tous les montants d'argent sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.
Les estimations des ressources mesurées et indiquées présentées comprennent les réserves de tous les sites et les projets.

Toronto (Ontario), le 12 février 2018 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou « la Société ») publie son rapport des réserves et ressources minérales de fin d'exercice 2017 (voir le tableau ci-joint pour de plus amples détails).

Les réserves d'or prouvées et probables totales attribuables ont augmenté de 86,0 % à 14,5 millions d'onces à la fin de 2017, comparativement à 7,8 millions d'onces d'or à la fin de 2016. L'ajout de 6,7 millions d'onces provenait essentiellement de la conversion des ressources en réserves au projet Côté Gold situé en Ontario au Canada et au projet Boto dans l'est du Sénégal, en Afrique de l'Ouest, à la suite des résultats positifs issus des études de préfaisabilité, jumelés à l'augmentation des réserves de la mine d'or Rosebel annoncée précédemment. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par l'épuisement pendant l'exercice par la production d'or attribuable de la Société de 882 000 onces. **Il n'y a pas eu de modification au prix de l'or de 1 200 $ utilisé dans l'estimation des réserves minérales aux mines détenues et exploitées par la Société.**

Les ressources d'or mesurées et indiquées totales attribuables (incluant les réserves) ont augmenté dans l'ensemble de 6 % ou de 1,4 million d'onces à 24,7 millions d'onces d'or à la fin de 2017. En outre, les ressources d'or présumées totales attribuables ont augmenté dans l'ensemble de 44 % ou de 2,7 millions d'onces à 8,8 millions d'onces d'or à la fin de 2017. **Les prix utilisés dans l'estimation des ressources minérales à Essakane et à Rosebel (1 500 $ par once d'or) ou à Westwood (1 200 $ par once d'or en utilisant une teneur de coupure de 6,0 grammes d'or par tonne sur une largeur minimale de 2 mètres) n'ont pas changé.**

Steve Letwin, président et chef de la direction d'IAMGOLD, a commenté : « En 2017, nous avons su concrétiser des gains importants dans nos réserves d'onces et dans la foulée de l'excellent travail accompli en 2016 pour faire progresser nos cibles présentant un potentiel élevé, tant par les réussites en exploration que les améliorations de coûts. Toutes les mines dont nous sommes propriétaire-exploitant ont déclaré des augmentations annuelles dans les réserves, moins l'épuisement, ce qui démontre la force de nos principales exploitations. De plus, la réalisation d'études de préfaisabilité à Côté Gold et à Boto a permis de déclarer des réserves initiales à ces deux projets et d'établir un profil de production croissant et de longue durée pour IAMGOLD, à une période où bien des minières éprouvent des difficultés à maintenir leurs réserves. Même en prenant en considération la vente de 30 % de la vaste ressource de Côté Gold à Sumitomo Metal Mining en juin dernier, nous avons enregistré de nets gains tant en ressources mesurées et indiquées qu'en ressources présumées. Finalement, la déclaration des premières ressources à Saramacca représente un solide départ dans la transformation de Rosebel. »

M. Letwin a ajouté : « Nous sommes très enthousiastes concernant 2018 et nous prévoyons une autre augmentation considérable de nos réserves et ressources cette année. Le forage pour accroître Saramacca se poursuit ainsi que les efforts pour incorporer de nouvelles ressources aux ressources existantes dans un plan de durée de vie de la mine consolidé pour Rosebel et Saramacca qui nous permettront de déclarer une première estimation des réserves de Saramacca au second semestre de l'exercice. Le forage effectué dans le cadre de l'étude de faisabilité de Côté Gold servira non seulement à améliorer la confiance dans les réserves existantes, mais aussi mettre à jour des ressources présumées et les convertir à une autre catégorie de ressources et ultimement à étayer la conversion de ressources en réserves. La réalisation de l'étude de préfaisabilité de la lixiviation en tas à Essakane au deuxième trimestre devrait catalyser la déclaration des réserves issues de la lixiviation en tas ainsi qu'augmenter nos réserves et ressources découlant du procédé de charbon en lixiviation (CEL) lié à la justification d'un nouvel agrandissement

de la fosse. Essakane travaille aussi à déclarer une première estimation des ressources de la fosse satellite Gossey plus tard cette année. En outre, nous forerons 110 kilomètres additionnels à Westwood conformément à l'objectif d'accroître les réserves par la conversion de ressources présumées. Une mise à jour de l'estimation des ressources est prévue à Diakha-Siribaya au Mali, en Afrique de l'Ouest, et de premières estimations commenceront en 2018 à Monster Lake et Nelligan au Québec (Canada) et à Borosi Est au Nicaragua. »

Les sommaires des modifications apportées à l'estimation des réserves et des ressources et aux plans de développement pour chacun des principaux actifs sont présentés ci-dessous.

Rosebel Gold Mine (Suriname) : Comme annoncé le 26 juillet 2017, Rosebel a déclaré des augmentions importantes tant dans ses réserves que ses ressources, avant même d'inclure le gisement satellite Saramacca. En les ajoutant et en enlevant l'épuisement depuis cette date, Rosebel a enregistré une augmentation annuelle des réserves attribuables de 1,4 million d'onces ou de 69 % à 3,3 millions d'onces, en raison : (i) des nouveaux modèles de ressources pour la majorité des corps minéralisés de Rosebel ; (ii) de l'incidence positive des changements dans le modèle de coûts de Rosebel, en fonction des importantes améliorations de coûts ; (iii) d'une révision de l'approche de planification minière d'après un schéma progressif détaillé de la fosse appuyé par un algorithme optimisé de la séquence d'exploitation; et (iv) d'une meilleure confiance dans la conception des angles des pentes de la fosse. Les ressources mesurées et indiquées attribuables ont augmenté annuellement de 2,9 millions d'onces ou de 51 % à 8,6 millions d'onces pour les mêmes raisons. Les ressources présumées ont augmenté de 0,6 million d'onces à 2,6 millions d'onces d'un exercice à l'autre. Un peu de forage de définition et des travaux d'exploration sont prévus en 2018 aux concessions minières de Rosebel par l'équipe de géologie minière qui se concentrera sur Saramacca. Le forage effectué à la fin de 2017, y compris les zones interfosses, sera intégré dans les modèles de ressources et des conceptions minières en 2018.

Mine d'or Essakane (Burkina Faso) : Les réserves attribuables d'Essakane en 2017 ont augmenté annuellement de 2 %, moins l'épuisement, à 3,1 millions d'onces, en raison de la conversion des onces de ressources à la zone principale d'Essakane (*EMZ*) et à Falagountou. Les ressources mesurées et indiquées attribuables ont diminué de 313 000 onces ou de 7,5 % à 3,8 millions d'onces principalement en raison de l'épuisement. Les ressources présumées attribuables ont baissé de 91 000 onces à 348 000 onces. Au deuxième trimestre de 2018, Essakane devrait terminer l'étude de préfaisabilité sur le traitement par lixiviation en tas du matériel à teneur marginale provenant de l'*EMZ*. Une fois l'étude terminée, l'exploitation devrait déclarer des réserves supplémentaires provenant de la lixiviation en tas, ainsi qu'accroître potentiellement les réserves existantes provenant de l'*EMZ* par le CEL lié à la justification d'un agrandissement additionnel. En 2016 et 2017, Essakane a aussi effectué du forage d'exploration à la zone satellite Gossey, à 15 kilomètres au nord-ouest de l'usine de traitement d'Essakane. Une première estimation des ressources de Gossey devrait être réalisée en 2018. L'exploration est en cours à un certain nombre de cibles régionales à Essakane.

Mine d'or Westwood (Canada) : Westwood enregistre une augmentation nette des réserves de 130 000 onces ou de 12 % à 1,18 million d'onces converties à partir des ressources, moins l'épuisement. Les ressources mesurées et indiquées ont augmenté de 227 000 onces ou de 19 % à 1,4 million d'onces grâce au forage de définition et de mise en valeur (112 km) qui a engendré une importante conversion de ressources présumées ainsi que des ressources en réserves. Les ressources présumées ont diminué de 0,4 million d'onces à 1,8 million d'onces à la suite du même exercice de conversion. Westwood prévoit forer 110 kilomètres additionnels en 2018 pour continuer à accroître ses réserves par la conversion de ressources.

Mine d'or Sadiola (Mali) : À Sadiola, il y a eu une baisse nette d'une année par rapport à l'autre des réserves attribuables de 100 000 onces ou de 6 % à 1,7 million d'onces en raison de l'épuisement. Les ressources mesurées et indiquées attribuables sont demeurées à 2,9 millions d'onces puisque l'épuisement a contrebalancé la découverte des nouvelles onces et la conversion de ressources présumées. Les ressources présumées ont baissé de 33 000 onces à 0,4 million d'onces. Aucune activité importante d'exploration n'est prévue à Sadiola en 2018. Les efforts se poursuivent pour arriver à une entente avec le gouvernement du Mali et établir la voie à suivre concernant le projet des sulfures de Sadiola.

Projet Côté Gold (Canada) : Des réserves initiales de 3,84 millions d'onces attribuables converties à partir des ressources à l'issue des résultats positifs établis dans une étude de préfaisabilité ont été annoncées le 5 juin 2017. Les ressources indiquées et présumées attribuables à Côté Gold se chiffrent actuellement à 5,2 millions d'onces et à 0,8 million d'onces respectivement. Les ressources sont moins élevées que celles annoncées l'an dernier, principalement en raison de la vente d'une participation de 30 % de Côté Gold par IAMGOLD à Sumitomo Metal Mining comme annoncée en même temps que les résultats de l'étude de préfaisabilité. Une étude de faisabilité sur le projet Côté Gold est en cours dont l'achèvement est prévu au premier semestre de 2019, après quoi une décision

d'aller de l'avant ou non avec la construction sera prise. Dans le cadre des travaux de faisabilité, un programme de forage a été entrepris en vue de : (i) améliorer la confiance dans la catégorisation des réserves et ressources existantes ; (ii) convertir les ressources présumées identifiées dans l'étude de préfaisabilité pour les inclure dans les réserves de l'étude de faisabilité et dans le plan minier ; (iii) effectuer d'autres études géotechniques des secteurs de la fosse et des infrastructures ; et (iv) condamner des secteurs d'infrastructure, de stockage des résidus et des haldes à stériles. Une mise à jour de la déclaration des réserves et des ressources, intégrant de nouveaux forages et des modèles de coûts plus précis, sera produite à la suite des travaux de faisabilité.

Projet Boto (Sénégal) : L'ajout de 1,42 million d'onces de réserves attribuables à Rosebel, converties à partir des ressources à la suite des résultats positifs provenant de l'étude de préfaisabilité annoncée le 12 février 2018. IAMGOLD continuera d'explorer la concession Boto en 2018 en vue d'identifier des ressources supplémentaires pour améliorer les facteurs économiques et la durée de vie de la mine du projet Boto.

Projet Saramacca (Suriname) : Le 5 septembre 2017, une première estimation des ressources a été déclarée pour le gisement Saramacca, situé à 25 km au sud de la mine d'or Rosebel. Les ressources indiquées attribuables étaient évaluées à 680 000 onces et les ressources présumées attribuables à 344 000 onces. Le forage d'exploration et de définition des ressources se poursuit à Saramacca. La déclaration initiale des réserves est prévue au second semestre de 2018 une fois que seront terminées les études de mise en valeur et la planification minière intégrant Rosebel et Saramacca et incluant tous les nouveaux résultats de forage disponibles à ce moment. Le 24 janvier 2018, IAMGOLD annoncé l'obtention des droits d'exploration de la concession Brokolonko, située sur le corridor au nord-ouest de Saramacca et de la concession Sarafina précédemment visée par une participation conditionnelle, créant ainsi un nouveau district aurifère. Des levés géophysiques, des travaux d'exploration sur le terrain et du forage seront effectués partout dans le nouveau district aurifère au cours de 2018.

Projets d'exploration avancés : Les ressources présumées au **projet Pitangui** à Minas Gerais au Brésil ont augmenté de 21 % à 819 000 onces d'un exercice à l'autre grâce au forage supplémentaire qui a permis d'identifier des extensions du corps minéralisé. L'exploration à Pitangui se poursuivra en 2018. Les ressources indiquées et présumées au **projet Diakha-Siribaya** au Mali ont toutes les deux doublé comparativement à l'exercice précédent (à 0,1 million d'onces et à 1,1 million d'onces respectivement) grâce à l'acquisition de la participation de 50 % du partenaire en coentreprise, Merrex Gold, comme annoncée le 28 février 2017. Une mise à jour de l'estimation des ressources est prévue plus tard en 2018 pour incorporer de l'important forage supplémentaire effectué sur la longueur de la ressource identifiée, y compris du forage de 2017 et de 2018 sur la concession d'exploration agrandie. Au cours des dernières périodes, IAMGOLD a annoncé des résultats du forage en cours effectué aux projets en coentreprise **Monster Lake** et **Nelligan** situés dans le nord-est du Québec (Canada) et au projet en coentreprise **Borosi Est** au Nicaragua. Des travaux sont en cours en vue de produire une première estimation des ressources de chaque projet en 2018.

Remarques à l'intention des investisseurs concernant l'utilisation du terme ressources

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations concernant les ressources mesurées et indiquées
Le présent communiqué comprend l'emploi des termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la « United States Securities and Exchange Commission » (« SEC ») ne les reconnaît pas. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre de ces catégories sera converti en réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations concernant les ressources présumées
Le présent communiqué comprend également l'emploi des termes « ressources présumées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ce terme soit reconnu et imposé par la réglementation canadienne, la « United States Securities and Exchange Commission » (« SEC ») ne le reconnaît pas. Les termes « ressources présumées » sont associés à une grande incertitude quant à l'existence de ces ressources et à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Conformément aux règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.

Divulgation de données scientifiques et techniques
IAMGOLD communique les estimations de ressources et de réserves minérales conformément aux lignes directrices de l'ICM relativement à l'estimation, à la classification et à la divulgation des ressources et des réserves.

Note : Les réserves minérales et les ressources minérales des mines d'or d'IAMGOLD ont été estimées, pour la déclaration de fin d'année 2017, en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once (sauf indication contraire aux notes du tableau 1) pour les réserves minérales, et de 1 500 $ l'once pour les ressources minérales (sauf indication contraire aux notes du tableau 1). Dans le cas des exploitations à ciel ouvert, les ressources aurifères sont contenues dans une enveloppe de fosse rentable.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis
La SEC permet aux sociétés minières, dans le cadre du dépôt de leur documentation auprès de la SEC, de divulguer seulement les gisements que la Société peut exploiter économiquement et légalement. IAMGOLD utilise certains termes dans ses publications comme « ressources », « mesurées », « indiquées » et « présumées » ne correspondant pas aux définitions de réserves établies par la SEC. Les investisseurs des États-Unis sont priés d'examiner attentivement la divulgation présentée dans le rapport annuel d'IAMGOLD sur le formulaire 40-F (nommé Form 40-F). Il est possible de consulter ou d'obtenir un exemplaire des documents déposés sur le site de la SEC à l'adresse http://www.sec.gov/edgar.shtml ou en communiquant avec le service des Relations avec les investisseurs.

Selon la Norme canadienne 43-101 (NC 43-101), les sociétés minières sont tenues de présenter les données sur les réserves et les ressources en les classant dans les sous-catégories suivantes : « réserves prouvées », « réserves probables », « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les réserves minérales représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource mesurée ou indiquée, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comporter les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et aux autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la divulgation du rapport, de justifier l'extraction économique. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et les provisions allouées pour les pertes pouvant être encourues durant l'extraction. Les réserves minérales prouvées représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Les réserves minérales probables représentent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées, et dans certains cas, une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité.

Les ressources minérales sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir d'observations et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales indiquées désignent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour donner lieu à une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales présumées représentent la partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base d'observations géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation se fonde sur des informations et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.
Une étude de faisabilité est une étude technique et économique exhaustive portant sur l'option de développement retenue pour un projet de prospection des minéraux. Elle comprend des évaluations suffisamment détaillées de facteurs examinés de façon réaliste et ayant notamment trait à l'extraction, au traitement, à la métallurgie, au marketing, à des aspects économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, en plus d'autres facteurs pertinents ayant trait à l'exploitation et des analyses financières détaillées qui sont nécessaires pour démontrer au moment de la communication d'information que l'extraction est raisonnablement justifiée (économiquement exploitable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement servir de fondement à une décision de la part d'un promoteur ou d'une institution financière en vue du développement ou du financement du projet. Le degré de confiance acquis au terme de l'étude sera supérieur à celui qu'offre une étude préliminaire de faisabilité.

Une étude préliminaire de faisabilité est une étude exhaustive de la viabilité d'un projet minier qui en est au stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la fosse, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie, et où une méthode efficace pour traiter le minerai a été déterminée. Elle comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables en ce qui concerne tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs techniques, d'ingénierie, juridiques, d'exploitation, économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que l'évaluation de tout autre facteur pertinent qui soit suffisant pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si toutes ou une partie des ressources minérales peuvent être classées en tant que réserves minérales.

Informations techniques sur l'or et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité
Les estimations des ressources minérales contenues dans ce communiqué de presse ont été préparées selon les directives de la Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers (« NC 43-101 »). La « personne qualifiée » responsable de la préparation et la révision des estimations des ressources pour IAMGOLD Corporation est Lise Chénard, ing. directrice principale, Géologie minière. Lise travaille depuis 35 ans dans l'industrie minière, principalement dans l'exploitation, le développement de projet et les services-conseils. Elle s'est jointe à IAMGOLD en avril 2013 et a pris connaissance des exploitations et des projets de la Société grâce à des visites aux sites, des contrôles de renseignements, ainsi qu'à la communication continue et à la supervision au site minier avec les équipes des services techniques responsables de la modélisation des réserves et des ressources.

Cette personne est une « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101 en ce qui a trait au type de minéralisation décrite dans le présent communiqué. L'information technique a été incluse dans la présente avec le consentement et la révision préalables de la personne qualifiée mentionnée plus haut. Cette personne qualifiée a vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans le présent communiqué.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été examinés et approuvés par Craig MacDougall, géologue professionnel, vice-président principal, Exploration, d'IAMGOLD. M. MacDougall est une personne qualifiée pour les besoins de la Norme canadienne 43-101.

Énoncés prospectifs
Le présent communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés, autres que les faits historiques abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant les estimations de production d'or, les coûts décaissés, l'accroissement des marges, les coûts en immobilisations et de prospection et les énoncés concernant l'estimation de ressources minérales, les résultats de prospection, la minéralisation potentielle, les ressources minérales et réserves potentielles), sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'atteindre les estimations ou les estimations de production d'or et que les estimations ne correspondent pas aux coûts décaissés, à l'accroissement des marges, aux coûts en immobilisations et de prospection prévus et d'établir une estimation des ressources minérales, la possibilité que des résultats futurs de prospection ne correspondent pas aux attentes de la Société; les changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans la rubrique « Facteurs de risque » divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la SEC et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or en exploitation situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration. IAMGOLD évalue continuellement des occasions d'acquisition de croissance et est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Ken Chernin, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Laura Young, directrice principale, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-4952 Cellulaire : 416 670-3815

Martin Dumont, associé, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967 9942

IAMGOLD Corporation Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter :
Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web du groupe CNW à www.newswire.ca. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.
The English version of this press release is available at http://www.iamgold.com/.

Réserves et ressources minérales des exploitations aurifères au 31 décembre 2017[1][2][3][4][5][6][7][8][9][10][11][12]

EXPLOITATIONS AURIFÈRES	RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES Tonnes (milliers)	Teneur (g Au/t)	Onces contenues (milliers)	Onces contenues attribuables (milliers)
Rosebel[4] (Suriname)				**(95 %)**
Réserves prouvées	23 122	0,6	479	455
Réserves probables	84 358	1,1	3 034	2 882
Sous-total	**107 480**	**1,0**	**3 513**	**3 337**
Ressources mesurées	45 561	0,7	1 059	1 006
Ressources indiquées	254 010	1,0	8 036	7 634
Ressources présumées	86 471	1,0	2 704	2 569
Essakane[5] (Burkina Faso)				**(90 %)**
Réserves probables	93 126	1,1	3 390	3 051
Sous-total	**93 126**	**1,1**	**3 390**	**3 051**
Ressources indiquées	113 809	1,2	4 269	3 842
Ressources présumées	9 720	1,2	386	348
Westwood[6] (Canada)				**(100 %)**
Réserves prouvées	998	7,9	252	252
Réserves probables	3 770	7,6	924	924
Sous-total	**4 768**	**7,7**	**1 176**	**1 176**
Ressources mesurées	788	13,2	335	335
Ressources indiquées	2 808	11,9	1 078	1 078
Ressources présumées	5 189	11,0	1 838	1 838
Sadiola[7] (Mali)				**(41 %)**
Réserves prouvées	245	2,1	17	7
Réserves probables	69 106	1,9	4 124	1 691
Sous-total	**69 352**	**1,9**	**4 140**	**1 698**
Ressources mesurées	245	2,1	17	7
Ressources indiquées	122 451	1,8	7 040	2 887
Ressources présumées	17 661	1,7	956	392
Côté Gold[8] (Canada)				**(64,75 %)**
Réserves probables	196 079	0,9	5 926	3 837
Sous-total	**196 079**	**0,9**	**5 926**	**3 837**
Ressources indiquées	281 171	0,9	8 037	5 024
Ressources présumées	76 471	0,5	1 231	797
Saramacca[12] (Suriname)				**(66,5 %)**
Ressources indiquées	14 444	2,2	1 022	680
Ressources présumées	13 632	1,2	518	344
Boto[9] (Sénégal)				**(100 %)**
Réserves probables	26 841	1,6	1 415	1 415
Sous-total	**26 841**	**1,6**	**1 415**	**1 415**
Ressources indiquées	37 408	1,6	1 922	1 922
Ressources présumées	10 981	1,7	594	594
Pitangui[10] (Brésil)				**(100 %)**
Ressources présumées	5 365	4,7	819	819
Diakha-Siribaya[11] (Mali)				**(100 %)**
Ressources indiquées	2 102	1,9	129	129
Ressources présumées	19 816	1,7	1 092	1 092
TOTAL				
Réserves prouvées et probables	497 646	1,2	19 560	14 514
Ressources mesurées et indiquées	874 798	1,2	32 944	24 723
Ressources présumées	245 306	1,3	10 138	8 793

Notes :

(1) Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.

(2) Dans les exploitations minières, les ressources mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.

(3) Bien que les ressources mesurées, les ressources indiquées et les ressources présumées soient des catégories de minéralisation reconnues et devant être divulguées selon les réglementations canadiennes, la *SEC* ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes; cependant la *SEC* ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur en place. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations concernant les ressources mesurées et indiquées.

(4) Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(5) Les réserves minérales d'Essakane ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(6) Les réserves minérales de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2017 conformément à la Norme canadienne 43-101 en utilisant une teneur de coupure de 6,0 grammes d'or par tonne sur une largeur minimale de 2 mètres.

(7) Les réserves minérales de Sadiola ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 400 $ l'once; les réserves et ressources minérales ont été évaluées conformément au code JORC.

(8) Les réserves minérales de Côté Gold ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(9) Les réserves minérales de Boto ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 200 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées conformément à la Norme canadienne 43-101.

(10) Les ressources minérales de Pitangui ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once conformément à la Norme canadienne 43-101.

(11) Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once conformément à la Norme canadienne 43-101.

(12) Les ressources minérales de Saramacca ont été estimées au 31 décembre 2017 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once conformément à la Norme canadienne 43-101.

(13) Pour des raisons d'arrondissement, les chiffres présentés pourraient ne pas correspondre exactement aux totaux.

L'estimation des réserves de la Société comprend la matière in situ, c.-à-d. les onces d'or contenues et les facteurs de récupération métallurgique qui doivent être pris en considération pour évaluer et quantifier la matière récupérable.

Il existe de nombreux paramètres inhérents à l'estimation des réserves minérales prouvées et probables, y compris bon nombre de facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. L'estimation des réserves est un processus subjectif et l'exactitude de toute estimation des réserves dépend de la qualité des données disponibles et des techniques et repose sur l'interprétation géologique et le jugement. Les résultats de forage, d'essais et de production ainsi que les changements importants dans les prix des métaux après la date d'une estimation pourraient justifier la révision de telles estimations.